Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 11

Artikel: Procès de la montagne de Charmontannaz ou de Durand
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-6389

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la carrière de sable de Champ d'Asile près Montoie, en dessous de Lausanne. La voici restituée avec l'indication des lacunes :

[Η]ΔΗ ΜΟΙ ΔΙΟΣ ΑΡ' Α[ΠΑΤΑ] ΠΑΡΑ ΣΟΙ ΔΙΟΜ[ΗΔΗ]

= Voici donc, ô Diomède, près de toi la tromperie de Zeus.

Au point de vue du sens, ce vers n'a ni rime ni raison' mais il a ce caractère particulier d'être un tour de force de poète. Il peut en effet se lire indifféremment par le commencement ou par la fin. La suite des lettres est identique. C'est un « versus reciprocus » comme l'appelaient les Latins, ou un « *καρκίνος στίχος* » selon la terminologie grecque. Détail curieux : ce même vers a été copié à Pompéi dans une maison du «Vico di Tesmo» par M. le professeur Kekulé, de Berlin, en 1867, et plus tard le professeur Zangemeister d'Heidelberg l'a retrouvé une seconde fois sous une forme fragmentaire au même endroit. C'était donc un vers bien connu dans les écoles. Il n'en est pas moins curieux de l'avoir trouvé à Lausanne. Cela prouve que l'enseignement du grec y est déjà fort ancien. Des monnaies trouvées au même endroit fixent la date de cette découverte aux environs de l'année 180 ap. J. C.

PROCÈS DE LA MONTAGNE DE CHARMONTANNAZ OU DE DURAND

Dépositions des témoins dans l'enquête de 1517 [1]

1° Vulliet Perroudin, de Lourtier [2], 80 ans, a bonne mémoire de 60 ans en arrière. Les monts de Durand commencent en Malvysin,

[1] Voir l'article de M. l'archiviste Carron, n° de mai 1895 de la *Revue historique*. Ces dépositions sont en latin dans le cahier de procédure qui est conservé aux archives de Bagnes. La première déposition est traduite en entier; les suivantes sont abrégées de ce qui ne serait que répétitions inutiles.

[2] Village de la vallée de Bagnes ; de même que Montagnier, Champsec, Bruson, nommés plus loin.

soit depuis la jœur de Malvysin, qui est en çà du châet de Plan-Durand, du côté de Bagnes, — et s'étend jusqu'au sommet des montagnes de la vallée de Bagnes, du côté des fenêtres d'Ollomont et des Ayaces, des deux côtés de la Dranse.

De tout le temps qu'il se souvient, les hommes de Bagnes purent paître librement sur ces montagnes, excepté sur le challet de Charmontannaz, qui est sur le revers en çà de la Dranse, qui va du challet de Bussine à la fenêtre d'Ollomont, une certaine « roysia »[1] entre deux. Ce mont de Charmontannaz était occupé par des consorts valdotains. Dès longtemps avant la guerre, ces consorts étaient M. François de la Tour, seigneur de Montagnier, Jaquet de Biollaz notaire, Jacob Guyaz, Vulliermet Placzoz, Pre Gillioz, Jn Placzoz, Girard et Jean Coctier, et d'autres.

Après la guerre, et la mortalité (qui régna dans la vallée de Bagnes avant la guerre), les consorts occupèrent aussi le Lancet, Champryon, et la Balmaz, par grâce spéciale de ceux de Bagnes, qui étaient peu nombreux, et qui, par la guerre, avaient perdu leur bétail. Ainsi ils y tolérèrent ceux de Charmontannaz, pour ne pas laisser perdre l'herbe. D'ailleurs ces chalets étaient éloignés, d'accès difficile, et un torrent nommé le Brenleys s'y gonfle parfois en été au point d'être difficile à traverser avec les bêtes. Pendant 4 ou 5 ans après la guerre entre la Savoie et les patriotes valaisans, les Bagnards n'occupèrent que leurs pâturages les plus rapprochés.

Il ajoute que ses prédécesseurs disaient autrefois que les Bagnards avaient permis, de grâce spéciale, aux Valdotains de paître avec des veaux à Charmontannaz, et qu'ils disaient : Si nous les laissons amener des veaux, ils amèneront ensuite des modzons et des vaches, que nous le veuillons ou non, et s'en feront un titre.

2° Mathias Albi alias Anthonoz, de Montagnier, 80 ans ; a bonne mémoire de 60. Il y a 60 ans qu'il va par les monts de Durand. Les gens de Bagnes y avaient pleine liberté de paître, excepté sur le mont de Charmontannaz, qui est à l'angle et au sommet de la vallée, à l'O., en çà de la Dranse, entre Bussinaz et la fenêtre d'Ollomont. Cependant les Bagnards s'en plaignaient comme d'une usurpation. Ses prédécesseurs lui ont dit que ç'avait été d'abord par

[1] Ce mot signifie peut-être une coulée de glacier. Il y a dans d'autres actes de cette époque *loz byouroz seu roesia ; laz rueysyz seu loz byennoz de Bussinaz ; ad rosyam seu loz byennoz de Ruynetes* (montagne). Enfin *ad summitatem ruesie sive loz byenyoz de Ottema.* D'autre part *biongne* se dit encore à Bagnes pour un glacier (à Praz de Fort *boèmo*) ; et le torrent qui descend du glacier de Saleinaz, à Praz de Fort, s'appelle la *reuse* de Saleinaz.

grâce spéciale, et seulement pour des veaux. Peu à peu, les Valdotains amenèrent des modzons, et ensuite d'autres animaux. Ses prédécesseurs lui ont dit qu'on avait tort d'y laisser amener ces veaux ; que leurs successeurs s'en repentiraient, lorsqu'ils auraient besoin de ces pâturages. Il ne vit jamais que les gens de Bagnes, uniquement, dans les pâturages autres que ceux de Champryon, Lancet et la Balmaz. Dans ces derniers, après la mortalité de Bagnes et la guerre, il y a environ 44 ans, les Valdotains commencèrent à paître, de grâce spéciale, avec ceux de Bagnes [1]. Mais dès que le bétail de Bagnes se fut accru, il y eut des querelles. Il y vit aussi, come l'un des consorts, Pierre Tissot.

3° Martin Durinaz, 80 ans, a bonne mémoire de 60. Fut en service sur les montagnes pendant 15 ans avant la guerre. Un jour vint un Valdotain nommé Clément Falcoz, se disant châtelain. C'était un des consorts de Charmontannaz, qui voulait amener son bétail sur d'autres montagnes, et qui lui ordonna, avec menace de punition, à lui et au Grand Pierre, valaisan, serviteur de François de la Tour, de cesser d'y paître. Il refusa, et chassa les bêtes du Valdotain. Celui-ci voulut le saisir ; il résista et jeta à terre sous lui le dit Clément. Celui-ci, jurant, lui ordonna de le suivre au château de Quart ; mais il refusa.

4° Jaquemet Marest, de Champsec, 80 ans ; a bonne mémoire de 60 ans. Le mont de Charmontannaz était occupé par des Valdotains. Cependant autrefois, il avait aussi appartenu aux Bagnards, comme les autres. Mais, à cause des rapports de voisinage, parceque plusieurs femmes étaient d'un côté et de l'autre [2], ils donnèrent la permission, etc. Un certain Grossus pastor [3] se querellait souvent avec ceux de Charmontannaz, à cause de leurs empiètements ; de façon qu'ils avaient là-haut leurs armes, des lances et des arbalètes. C'était avant la guerre. Il n'y retourna plus après la guerre.

5° Amédée dou Creston alias Tyssot, ffeu Pre dou Creston, 75 ans, a bonne mémoire de 55.

Il fut sur les monts de Durand pendant 18 ans, dont 3 avant la guerre. Pendant 4 ou 5 ans après la guerre, ces monts furent presque abandonnés par ceux de Bagnes. Quand on reprochait aux Valdotains de s'y introduire, ils répondaient en plaisantant : « Nous le

[1] Suivent les raisons données par le premier témoin.
(*Note du trad*)

[2] Peut-être a-t-on omis « mariées de l'autre côté. »
(*Note du trad.*)

[3] Le gros pâtre ; peut-être le gros Pierre ci-dessus.

croyons bien, que les montagnes vous appartiennent ; mais l'herbe est à nous, parceque nous en usons mieux que vous. »

Un jour, au milieu de l'été, l'eau du Brenleys, entre les Boux et le Lancet, s'accrut tellement qu'on ne pouvait guère faire passer les bêtes ; cependant ils y envoyèrent leurs bêtes tout l'été, n'ayant pas de lait.

Il a vendu souvent, au temps où il y était berger, du bois de chauffage de la montagne de Bussinaz, aux consorts ou à leurs bergers de Charmontannaz [1].

Il a toujours entendu dire à son père et à ses parents, que les Valdotains n'avaient aucun titre sur ces monts, excepté sur celui de Charmontannaz, qu'ils s'étaient approprié (comme on l'a vu plus haut), et pour lequel ils s'étaient inféodés au duc de Savoie, pour avoir plus de sûreté [2]. Son père le savait d'autant mieux qu'il était originaire de cette contrée, et que ses prédécesseurs y avaient des biens, et y étaient consorts, ce qu'on pourrait voir dans les actes.

6° Jacob dou Creston, ffeu Pierre, de Montagnier, 55 ans, a bonne mémoire de 40. N'a été sur ces monts que pendant 4 ou 5 ans après la guerre. A eu de ses bêtes, moutons et brebis, achetées par lui-même, de l'argent qu'il avait gagné chez son père, sur les montagnes du Lancet et de Champryon, pendant deux ou trois étés entiers, sans la moindre opposition.

7° Perret Fuseri, de Bagnes, 80 ans, a bonne mémoire de 60. A entendu dire à ses prédécesseurs qu'autrefois quelques prud'hommes de la vallée de Bagnes disaient qu'on se repentirait de la permission donnée aux Valdotains, etc.

La mortalité régna à Bagnes peu avant la guerre.

Les gens de Bagnes ne purent, d'abord après ces épreuves, pas même paître leurs possessions particulières, faute de bétail.

8° François Fillier, de Lourtier, 64 ans, a bonne mémoire de 46. (Ne dit rien de nouveau.)

9° Jean Baptanoz, de Bruson, 50 ans, a bonne mémoire de 36.

Même sur Charmontannaz, il a vu les gens de Bagnes mener leurs brebis sans opposition aucune. A aussi vendu du bois de chauffage aux bergers de Charmontannaz.

10° Anthoine Bochey, de Lourtier, 60 ans, a bonne mémoire de 44.

[1] Il n'y a là aujourd'hui plus aucun vestige d'une forêt. Le prix d'une grosse poutre, pour la réparation du petit pont de Quart, qui n'est pas même si élevé, revient à 500 francs.

[2] Ceci me semble un des points les plus intéressants de la défense des Bagnards.

Les gens de Bagnes menaient librement paître leurs brebis en Charmontannaz, à l'endroit nommé Fugery [1].

11° Aymon Rossoz, alias Coctier, 54 ans, a bonne mémoire de 40. A passé ces 20 derniers étés sur les monts de Durand.

Une année, a été serviteur des consorts de Charmontannaz ; a toujours vu les gens de Bagnes paître librement partout. Un jour, ceux de Charmontannaz menèrent leurs bêtes sur les autres monts, et furent repoussés par les Bagnards et par lui-même.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

Vous demandez à vos lecteurs quel pourrait être le destinataire de la lettre du doyen Bridel, relative aux patois romands, que vous avez publiée dans le numéro de septembre de la *Revue historique vaudoise.* Je crois pouvoir vous l'indiquer. Je suis persuadé que le correspondant du doyen Bridel n'est autre que Raynouard, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, le premier en date des romanistes français et le précurseur de Diez dans l'étude de la grammaire comparée des langues romanes. Raynouard publia en 1816 ses *Eléments de la grammaire romane,* c'est-à-dire provençale, comme nous dirions aujourd'hui. C'est à cet ouvrage que le doyen Bridel fait allusion lorsqu'il dit avoir lu et relu avec autant d'attention que d'intérêt ce que dit son correspondant « de la formation de notre langue actuelle et de son passage de la latine à la française par la romane. » C'est justement cette idée, erronée du reste, qui est à la base de l'ouvrage de Raynouard.

En 1817, date de la lettre que vous publiez, Raynouard avait sans doute déjà commencé la préparation de sa *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours,* qu'il fit paraître en 1821. Il aura appris que le doyen Bridel s'occupait des patois romands et aura voulu tirer profit de ses connaissances spéciales. Veuillez en outre remarquer la phrase dans laquelle notre compatriote dit avoir « précédemment admiré » son correspondant « comme poète ». Il fait évidemment allusion à la célèbre tragédie de Raynouard, *les Templiers,* qui obtint un grand succès en 1805 sur la scène du Théâtre-Français.

Lausanne, septembre 1896.

J. Bonnard, prof.

[1] Aujourd'hui, le Fieudzeret.